



**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 021/AONO/PAK/CIPM/2024 DU
30 AVR 2024 POUR L'ACQUISITION D'UNE AMBULANCE MEDICALISEE AU
PORT AUTONOME DE KRIBI.**

Financement : Budget du Port Autonome de Kribi. Exercices 2024 et suivants

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres pour l'acquisition d'une ambulance médicalisée au Port Autonome de Kribi.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du présent appel d'offres comprennent l'acquisition d'une ambulance médicalisée qui devrait répondre aux caractéristiques détaillées dans les spécifications techniques.

3. DELAIS DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'acquisition de l'ambulance médicalisée est de **six (06) mois**.

4. ALLOTISSEMENT

Le présent Appel d'Offres n'est pas alloti.

5. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'ensemble des prestations est de **cent cinquante millions (150 000 000) Francs CFA** Toutes Taxes Comprises.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres s'adresse aux entreprises camerounaises spécialisées dans la fourniture de ce type d'équipement.

7. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, exercices 2024 et suivants.

Tache 51090002 : acquisition des véhicules

Ligne 5109002-245100 : matériel automobile



8. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm ou cipm@pak.cm dès publication du présent avis.

9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au rez-de-chaussée de l'Immeuble R+2, sis à côté de la MEAO à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm ou cipm@pak.cm dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100.000) FCFA dans le compte spécial CAS-ARMP n°33598860001 94 ouvert à la BICEC.

La copie dudit reçu sera déposée lors du dépôt des offres à la Division des marchés du Port Autonome de Kribi.

10. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels doit être déposée à la Division des Marchés, au plus tard le 28 MAI 2024 à 12 heures précises, heure locale, et revêtue de la mention suivante :

« **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 021/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 30 AVR 2024 POUR L'ACQUISITION D'UNE AMBULANCE MEDICALISEE AU PORT AUTONOME DE KRIBI.** »

11. CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une institution financière ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres et d'un montant de **trois millions (3 000 000) Francs CFA.**

12. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps.

102



L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **28 MAI 2024** à 13h heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de conférence sise au 2ème étage de l'immeuble R+2 à Kribi.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

14.1. CRITERES ELIMINATOIRES

1) Nombre d'exemplaires des offres insuffisant (moins de 07 offres)

2) Offre administrative

- Absence d'une pièce administrative ;
- Non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures accordé par la CIPM ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée

3) Dossier technique

- Non-respect de 5 critères essentiels sur 6 ;
- Non-acceptation des conditions du marché (Spécifications Techniques (ST), Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), déclaration d'engagement au respect des clauses sociales environnementales ou Charte d'Intégrité non-paraphés à chaque page, non- signés, non-cachetés et non- datés du soumissionnaire à la dernière page) ;
- Absence de prospectus accompagné des fiches techniques ;
- Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant ou d'un contrat liant le fournisseur au Fabricant ou à un de ses distributeurs agréés ;
- Non-conformité à 100% des spécifications techniques des fournitures
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée.

4) Dossier financier

- Absence des sous détails des prix unitaires quantifiés.
- Absence d'un prix unitaire quantifié.

14.2. CRITERES ESSENTIELS

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

| 1. | Expérience du soumissionnaire | Oui/Non |
|----|--|---------|
| 2. | Capacité financière du soumissionnaire | Oui/Non |
| 3. | Méthodologie, délai et planning de livraison des fournitures | Oui/Non |
| 4. | Service après-vente | Oui/Non |
| 5. | Moyens humains | Oui/Non |
| 6. | Moyens matériels | Oui/Non |

Toute offre n'ayant pas respecté tous les critères éliminatoires et n'ayant pas obtenu



au moins cinq (05) sur les six (06) critères essentiels sera éliminée.

15. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'attribution se fera au soumissionnaire techniquement qualifié et présentant l'offre évaluée la moins-disante.

16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante :

Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, Division des Marchés sis au rez de chaussée de l'immeuble R+2 à côté de la MEAO, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm. site web : www.pak.cm.

Kribi, le 30 AVR 2024

**Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi
Maitre d'Ouvrage**

Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- P/CIPM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE.

